



Compte-rendu de CAP Corps des Ingénieurs d'études Séance du 17 janvier 2013

Ordre du jour:

1. Approbation du procès verbal de la CAP du 12 décembre 2011
2. Examen des mouvements
3. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2013
4. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études 1^{ère} classe au titre de 2013
5. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2013
6. Questions diverses

Les représentants ont constaté la présence de nouveaux membres de l'administration et se font transmettre après ce constat, le nouvel arrêté de composition de la CAP.

1. Approbation du procès verbal de la CAP du 12 décembre 2011.

Adopté avec des corrections de forme.

2. Examen des mouvements

Les représentants se sont étonnés qu'une personne, candidate pour un poste ouvert, ait déjà pris son poste, avant-même que la Cap ait pu donner son avis. L'administration a reconnu le problème et s'est excusée pour ce non-respect de la procédure.

Avis favorable pour :

Corinne Schneider (CNSMD)
Georges Lemaire (DAC Réunion)

3. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2011.

Les représentants ont défendu des dossiers, souvent équivalents, mais avec plus d'ancienneté.

Ont été retenus :

Barthez Julien (DG PAT)

Landure Corinne (DRAC PACA)

4 . Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études 1^{ère} classe au titre de 2012

Malgré une certaine amélioration ces dernières années, la situation est toujours extrêmement grave. 42 agents, sur 103 ayants-droit, se trouvent au 13^e et dernier échelon et pour plus de la moitié d'entre eux depuis de nombreuses années. Dans ce contexte, et sachant que l'administration refuse *a priori* de prendre en compte des agents qui ne sont pas ou mal classés par leur hiérarchie, ou dont le dossier n'a simplement pas été transmis, les représentants ont tenté de défendre un maximum d'agents au 13^e échelon. L'administration, quant à elle, a présenté de nombreuses personnes en 8 ou 9^e échelon, avec des dossiers pas plus consistants que de nombreux agents en échelon 13. On s'est d'ailleurs étonné, sans contester le mérite de ces agents par ailleurs, que l'implication dans la mise en place d'ARP, dont le fonctionnement est si discuté et discutable, suffisait à être proposé par l'administration.

Au final, bon nombre de nos arguments ont été entendus et la proportion d'agents en 13^e échelon diminuera donc encore en 2012. Mais pour ceux qui restent à cet échelon, depuis fort longtemps, la situation est toujours aussi insupportable, d'autant plus que pour certains d'entre eux, l'administration n'a même pas pris la peine de transmettre un dossier.

Pour la quatrième année consécutive, on est obligé de souligner un problème particulièrement pénible pour 6 agents. La Drac PACA se distingue par une attitude incompréhensible. Les précédents années, le classement était incohérent, cette fois-ci, la direction s'est permis de ne pas classer ces 6 ingénieurs d'études, ce qui revient à ne pas les proposer, tout en ayant rempli leur fiche d'évaluation favorablement. Hypocrisie totale.

Ont été retenus :

Conte Patrice	(DRAC Limousin)
Delhumeau-Crispini Herveline	(DG1)
Eloy-Epailly Laurence	(DRAC Haute-Normandie)
Françoise Dit Miret Luc	(DRAC Rhône-Alpes)
Grand Cécile	(CNMSDP)
Lambert Nicole	(DRAC Pays de Loire)
Olive Christian	(DRAC Languedoc)
Richard Annick	(DRAC Franche-Comté)
Ropars Anne	(DRAC Basse-Normandie)
Seilly Marie-Paule	(DRAC Lorraine)

5. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2012.

Les représentants ont également défendu des agents ayant déjà une ancienneté importante et un dossier consistant.

Ont été retenus :

Lambre Daniel	(DG Patrimoines)
Pantin Anne-Laure	(Secrétariat Général)
Thion Pierre	(DRAC Lorraine)

6. Questions diverses.

Des précisions ont été données sur les possibilités d'intégration dans un corps, et notamment pour des corps assez différents. Comme chaque année, ces critères ont tendance à évoluer et on a insisté pour obtenir une réponse claire. En effet, à chaque nouveau cas, on ne peut pas se défaire de l'impression forte que l'on adapte les règles en fonction du candidat....

Un dossier de demande de reprise d'ancienneté va bien être ré-étudié.

L'arrêté d'intégration de Stéphane Tzortzis a été pris au 1 janvier 2013.

Dans les discussions, une information quant à la répartition des postes a été indirectement confirmée. Il y a bien une répartition par DRAC et par administration centrale, mais aussi une répartition verticale, par « filière », information qui n'a jamais été donnée officiellement et dont on ne connaît pas les chiffres.

Vos représentants CGT :

Jan Vanmoerkerke
SRA Champagne-Ardenne
jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr
03 26 70 63 37

Alexandra Kardianou
Musée du Louvre
alexandra.kardianou@louvre.fr